



Montricher, le 19 avril 2013

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 21 mars 2013**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue. Il salue également la presse en la personne de M. Reymond pour le Journal de Morges.

1. Appel

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Nicole Lambercy et Vera Michalski, ainsi que MM. Didier Küttel et Alain Morel étant excusés. Pour la Municipalité, Mme Sylvette Lambercy est excusée.

2. Le procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2012 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Préavis Municipal no 01/13 : Achat de bâtiments - parcelle 206

M. le Syndic Michel Desmeules rappelle qu'un montant de Fr. 2'500'000.- pour l'achat de terrain futur est inscrit dans le budget d'investissement de la législature 2011-2016. Il y a des parcelles à vendre à la rue de la Chaudine, celle de M. Luc Chappuis d'environ 3000 m² pour un montant de Fr. 2'300'000.-, soit Fr. 760.- le m². Et 2 parcelles propriété des Frères Mosini, une de 2200 m² à Fr. 1'200'000.- et l'autre de 5'000 m² pour Fr. 2'750'000.-, au total environ Fr. 4'000'000.-, soit Fr.550.- le m². Ces prix sont très élevés pour la région.

Concernant le projet Debonneville, la surface du terrain est de 1750 m² et coûte Fr. 655'000.- soit Fr. 375.- / m², ce qui correspond mieux à la situation de Montricher.

Pour le préavis, la Commune envisage d'acheter les lots A et B pour la location, et le lot C est prévu pour la vente des appartements en PPE par M. Debonneville.

Le montant estimé pour la construction des 2 bâtiments est de Fr. 5'265'000.-. Le préavis est de Fr. 6'000'000.-, car si la commune les achète, elle financera l'agrandissement du parking. Une fois que tous les locataires auront leur place, les places restantes pourront être louées aux habitants du quartier. La Municipalité souhaiterait également prévoir un chauffage à plaquettes pour alimenter les 18 appartements. Les coûts sont estimés au mètre cube, et il n'y a pas de soumission à faire rentrer.

En adoptant le préavis, cela permettrait également d'éviter le marché public. Car si le Conseil décide d'investir plutôt dans les parcelles de MM. Chappuis et

Mosini, il devra y avoir un concours d'architecte avec un jury et cela coûterait Fr.300'000.- à Fr. 400'000.-. De plus la Commune ne pourrait pas décider du projet.

Le délai de réflexion est cours, car le permis de construction est déjà délivré et personne ne peut faire pour l'instant de calcul plus précis. M. Debonneville va commencer les travaux très prochainement, et ceci même si la Commune n'achète pas les 2 parcelles. Alors, pour pouvoir influencer sur le parking et le chauffage à plaquettes, il faut prendre une décision ce soir.

Il faut penser également aux jeunes qui désirent rester au village. Le prix des appartements proposés sera raisonnable. Toute la Municipalité soutient ce projet. Il espère que le Conseil le soutiendra également en dépit de la proposition de refus de la Commission des Finances.

M. Alain Paratte lit le rapport de la Commission des Finances. Elle propose à l'unanimité de le refuser, car l'objet du préavis lui paraît trop peu précis pour pouvoir l'accepter. Par contre elle est pour le principe de proposer ce genre d'appartement à des prix raisonnables aux habitants du village.

M. Didier Amez-Droz précise qu'ils ont demandés de faire 2 places de parc par appartement + 1 place visiteur, ce qui est supérieur aux exigences du Règlement communal. De plus M. Debonneville n'est pas un promoteur. Il réalise ce projet pour occuper son personnel. Il faut également penser qu'à l'avenir le revenu locatif de ces 2 bâtiments sera un plus pour la commune.

M. Cédric Beaud pense que la Commission a refusé le préavis car elle a été effrayée par ce projet qui est arrivé très vite et qu'il faut également se décider rapidement. Mais il faut saisir cette opportunité car il s'agit là d'un objet à acquérir clé en main, et réalisé par une entreprise de la région qui a déjà fait ses preuves en la matière.

M. Marc Vermot répond pour la commission. Dans le fond, ils ne sont pas contre, mais ils attendaient de la Municipalité qu'elle revienne avec un autre préavis plus abouti, car celui-là ne comporte rien. Ni le genre d'appartement, ni le nombre de pièces, ni le prix des locations, ni les conditions de locations. La Commune n'est par ailleurs pas obligée d'acheter du terrain, ni de fournir des appartements à prix modérés à ces habitants. Alors pourquoi se précipiter? Si le Conseil accepte, cela revient à signer un chèque blanc.

M. François Morel demande ce qui va se passer si le préavis est refusé ce soir? Reste-t-il encore d'autres terrains à acheter pour construire?

M. Michel Desmeules répond qu'il reste encore quelques petites parcelles. Mais pour un projet un peu plus conséquent, il reste le présent projet ou les parcelles Chappuis / Mosini. Alors pour la Commune c'est maintenant, ou alors rien. Le Conseil a le choix. S'il décide d'attendre, alors M. Debonneville va commencer les travaux, sans tenir compte de l'agrandissement du parking, ni de la chaufferie à plaquettes.

M. Marc Vermot rappelle à la Municipalité que la Commission avait proposé que la Commune finance le parking supplémentaire pour que Debonneville puisse commencer les travaux, puis au mois de juin, la Municipalité aurait présenté un préavis plus détaillé.

M. Desmeules explique que l'on peut attendre, mais M. Debonneville ne donnera pas de chiffres plus précis car il procède par estimation au mètre cube. La grandeur des appartements ne change rien au prix. La Municipalité peut moduler la grandeur des logements en fonction des besoins. Il y aura en tout 12 appartements.

M. Olivier Zbinden calcule que Fr. 6'000'000.- de coût à 5 % = Fr. 300'000.-, divisé par 12 appartements = Fr. 25'000.-, divisé par 12 mois = un loyer moyen de Fr. 2'000.-, ce qui n'est pas un loyer modéré?!

M. Michel Desmeules précise qu'il n'y aura pas l'intérêt à payer, si la Commune finance le projet par la trésorerie.

M. Gilbert Lüthi relève encore que la Commission avait trouvé le prix pour le chauffage à plaquettes très élevé, alors que le gaz est disponible.

Après l'intervention de quelques conseillers, M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 1, bulletins blancs : 2. Bulletins valables : 28

Le préavis municipal est accepté par 17 OUI et 11 NON.

En conséquence le Conseil autorise la Municipalité à acquérir les lots A et B de la parcelle 206 actuellement propriété de la communauté héréditaire Allamand, d'un montant estimé de Fr. 6'000'000.- (six millions) et de financer cet achat par la trésorerie communale.

4. Préavis municipal no 02/13 : Vente de terrain communal

M. Didier Amez-Droz explique qu'il s'agit d'une petite bande de terrain de 65 m² entre le trottoir et la propriété que M. et Mme Lavanchy viennent d'acheter à la rue du Champet. L'acquisition de cette parcelle facilitera l'accès au garage futur. Ce terrain ne pouvant pas être mis en valeur par la commune, et au lieu d'encaisser Fr. 100.- par an, comme jusqu'à ce jour, il paraît judicieux de le vendre à Fr. 220.- / m², soit Fr. 14'300.-.

M. Alain Paratte, rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis et d'autoriser la Municipalité à vendre 65 m² de la parcelle 803 au prix total de Fr. 14'300.- à M. et Mme Sébastien Lavanchy de Denges.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 1, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal est accepté par 28 OUI et 1 NON.

5. Communications de la Municipalité

Présentation UCV 2013 et budget

M. Pierre-Yves Morel présente le programme de la journée UCV qui aura lieu le 8 juin 2013. L'assemblée générale se tiendra le matin à la Cantine des Ages, avec les délégués des communes. Le repas sera servi sous une cantine prévue pour 1800 personnes, montée sur le terrain au dessus de l'église, en dessus du Chemin des Oches. Et dès 15h30 la suite de la manifestation, avec la Fête au village qui se déroulera sur la place des Ages. Le parking est situé sur les champs de la Commune en dessous de la place de fête, ce qui obligera les personnes à passer par la fête avant de récupérer leur voiture.

Pour l'horaire de la fête, dès 8h. café-croissants, à 9h. l'assemblée des délégués. Pendant l'assemblée les autres personnes inscrites partent pour l'une des 18 visites prévues, entre La Sarraz et Aubonne. 11h. apéro aux Ages, 12h45 déplacement vers la cantine et 13h15 repas. Dès 15h30 Fête au Village sur le site des Ages, avec 4 caveaux en bois qui seront tenus par 2 sociétés locales chacun. Il y aura une tonnelle au milieu, de la musique et des démonstrations extérieures réalisées par des sponsors. Le bénéfice de la Fête au village sera réparti entre les sociétés locales.

Pour cette manifestation, il faut environ 50 bénévoles, pour accompagner les visites, et pour le service de parc. Ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire ce soir.

M. Maurice Agassis présente le budget de la fête. La carte de fête est fixée par l'UCV à Fr. 100.-. Mme Anne-lise Amez-Droz est secrétaire de la fête et Mme Huguette David caissière. Chaque participant reçoit un verre, ainsi qu'un cadeau souvenir, sous la forme d'un livre. La Commune prend en charge le montage des caveaux, ainsi que l'animation de la Fête au village. Une réserve pour divers et imprévus est comptabilisée pour Fr. 25'000.-. Il ressort de ce budget un déficit présumé de Fr. 50'500.-. Mais la Municipalité est encore à la recherche de sponsors.

La cantine sera prête pour le jeudi 6 juin, pour l'assemblée cantonale des Paysannes Vaudoises, qui a toujours lieu au même endroit que celle de l'UCV. Les Paysannes ne participent pas au financement de la cantine, par contre elles participent à la décoration. De plus elles paient également les 150 chaises supplémentaires dont elles ont besoin pour leur spectacle du jeudi soir.

Le cantinier est M. Baltisberger, pour la cantine, les chaises et le podium. Le traiteur sera M. Baudat de Cheseaux, qui a l'habitude de ce genre de manifestation.

M. François Morel fait remarquer que la présentation de la fête sur le site internet n'est vraiment pas terrible. M. Agassis prend note et le nécessaire va être fait.

M. Jean-François Burnier demande s'il y aura une application pour les I-phones, avec les détails de la fête. M. Agassis répond que c'est Ofisa qui va s'en occuper.

M. Pierre-Yves Morel a remplacé Sylvette Lambercy lors de ses problèmes de santé. Une fuite d'eau a eu lieu dans la maison des régents, et il a fallu refaire une salle de bain. Les travaux arrivent à la fin.

Cette semaine les clés du nouveau système électronique ont été mises en service.

M. Didier Amez-Droz parle de la navette gare - village, qui a du succès à certaines heures. Cette navette ne s'arrête pas au Grand-Faubourg, car certaines courses se font avec le bus public, qui lui ne prévoit pas d'arrêt. Le taux d'occupation lors des vacances est la moitié moins élevé que d'habitude. (58 contre 122 en moyenne par semaine). Les horaires du week-end et de la nuit sont fortement sous-occupés.

Maintenant il faut décider si l'essai se poursuit jusqu'à la fin de l'année, auquel cas il faut faire une demande au canton pour officialiser la ligne et si les horaires sous-occupés sont maintenus?

M. Lüthi demande si ce n'est vraiment pas possible de faire un arrêt au Grand-Faubourg? M. Amez-Droz répond que c'est faisable, mais seulement pour le bus navette. Il y a quand même des courses effectuées par le bus public et le problème est que des personnes qui lisent mal l'horaire vont attendre un bus public qui ne va pas s'arrêter. Mais il prend note et va faire le nécessaire pour que la navette s'arrête au Grand-Faubourg également.

M. le Président demande un vote à mainlevée pour la prolongation de l'essai de la navette jusqu'à la fin de l'année.

Résultat du vote : 30 OUI et 1 abstention. L'essai est donc prolonger jusqu'à la fin de l'année.

M. le Président demande un vote à mainlevée pour supprimer les courses qui comptent moins de 5 personnes en moyenne par semaine?

Résultat du vote : 26 OUI, 2 NON et 3 abstentions. Les courses de moins de 5 personnes par semaine seront donc supprimées.

Les habitants seront avisés par le tout ménage qui sera distribué courant avril.

Concernant la saga de la SAPJV, M. Amez-Droz explique que depuis longtemps cette entreprise assure le transport des élèves. En fait, elle est mandatée par Car Postal pour le faire. La SAPJV est le plus gros transporteur privé de suisse, mais il n'a jamais eu de concession. Car Postal détient la concession, et également le 35 % des parts de la SAPJV. Suite à des conflits d'intérêts et de personnes, Car Postal a dénoncé la convention qui les liait avec la SAPJV pour le 31 décembre 2013. La SAPJV n'effectuera plus de transport public, ni celui des élèves dès cette date. L'ASSISEVV a une convention signée avec Car Postal valable jusqu'en 2017. Mais il n'est pas possible que la SAPJV assure le transport des élèves jusqu'au 31 décembre 2013 et qu'un autre transporteur assure le reste de l'année scolaire. Ils sont actuellement en discussion avec Car Postal en espérant qu'ils soient prêts à négocier et lâcher cette convention, sans frais si possible. M. Amez-Droz tiendra le Conseil au courant de la suite de l'affaire.

S'agissant des écoles, à la rentrée 2013, la LEO sera en vigueur. Cela va modifier les enclassements avec l'obligation de regrouper les voies secondaires sur le même site. Mais après discussion avec la Direction, les anciens VSG 8^{ème} et 9^{ème} de Cuarnens pourront finir leur scolarité dans le même collège.

Le concours d'architecte pour le nouveau collège de La Sarraz est terminé. En date du 13 février 2013, le Conseil interscolaire a attribué un montant de Fr.1'300'000.- pour le crédit d'étude pour la construction.

M. Maurice Agassis : l'éclairage public a été installé à l'impasse de la Dîme et dans le quartier de villas au chemin d'Echenoz. C'est de la LED, de la lumière qui baisse pendant la nuit et qui réagit si quelqu'un passe.

La STEP a été polluée à la fin de l'année dernière par l'arrivée massive de petit lait. Cette pollution a détruit la biologie, ce qui a provoqué un excès de boue. Une partie a dû être transportée à la STEP de Bière pour les centrifuger et les brûler ensuite à Lausanne.

La voirie a reçu le nouveau semoir pour le sel.

L'introduction de la taxe au sac se passe plutôt bien. Le tonnage de déchet est réduit de moitié pour l'instant. Un essai d'une année pour les petits déchets des agriculteurs et des entreprises est actuellement en cours. Les frais d'élimination seront à la charge de ces utilisateurs.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour l'adoption des deux préavis de ce soir. Il reviendra sur l'achat des deux bâtiments, lors du prochain conseil le 27 juin 2013, avec des explications complémentaires. A l'ordre du jour, il y aura également les comptes 2012, ainsi qu'un projet de centre aquatique à Morges. Il s'agira d'une grosse affaire avec un partenariat PPP (partenariat public privé). La commune de Morges prendrait le 50 % à sa charge et les autres 50 % à charge des autres communes. Egalement un préavis pour la nouvelle organisation SDIS des pompiers. Les communes n'auront pas le choix, mais le problème sera le coût par habitant qui devrait s'élever à Fr. 30.-/habitant. Il n'y a plus de taxe non-pompier.

Concernant la fromagerie, la commission du Grand Conseil est favorable au projet, et les députés devraient se prononcer d'ici un mois. Le premier coup de pioche devrait se donner au mois de juin.

Les travaux pour la petite gravière vont débuter très prochainement.

M. Desmeules demande l'avis du Conseil communal, pour savoir si la Municipalité doit continuer à négocier avec MM. Mosini et Chappuis pour l'achat de leur terrain?

M. Olivier Chenuz demande si d'autres personnes sont intéressées par ces terrains?

M. Desmeules répond que les vendeurs disent qu'ils y a d'autres amateurs, mais il ne sait pas qui, ni a quel prix.

M. Cédric Beaud pense qu'il faut abandonner les négociations et attendre quelques années pour éventuellement l'acheter quand les prix auront baissés, s'ils n'ont pas trouvé d'acheteur.

Le Président demande un vote de principe quand à la poursuite des négociations? Le résultat est NON à l'unanimité.

6. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-André Blanchard relève un problème d'adresse avec le chantier de la Maison de l'écriture, qui est également adressé En Bois-Désert. Et il y a quelques jours, 4 gros camions se sont retrouvés dans son quartier complètement bloqués. Est-il possible de mieux indiquer le chantier?

M. Agassis dit qu'il y a déjà des panneaux Losinger, et l'adresse du chantier est "route de Chardèves 2". Une discussion est en cours, pour rajouter la bonne adresse sur tous les papiers, publicité etc..., car actuellement c'est "En Bois Désert".

M. Caroly Schopfer demande des nouvelles pour la future halle de sport?

M. Desmeules répond que maintenant que la gravière va démarrer, ils vont pouvoir envoyer le PPA pour dézoner le bout de terrain agricole. Cela devrait prendre environ une année. Ensuite à la fin de la gravière, la construction de la halle de sport pourra commencer.

M. François Morel ne comprend pas comment il peut y avoir des bulletins nuls dans le résultat des votes. Cela ne devrait pas se produire.

La prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le jeudi 27 juin 2013.

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 22h15.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni